



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 11 AVRIL 2021**

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 29
L'an deux mil
Vingt et un

L'an deux mil vingt et un le 11 avril, à onze heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 2 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans le complexe municipal sis 56 rue de la Saussaie (délocalisation en raison de la pandémie de Covid-19), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes PHILLIPE – AZIZA – M. COLBEAU – Mme PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE - PATRY

ABSENTS : Mmes DONA (procuration à M. TRYZNA) – HADDAD (procuration à Mme ZITI) – MM. DELPLACE (procuration à M. DAOUDA) – BOUMOULA (procuration à Mme LEURIN-MARCHEIX) – Mmes BAUDET (procuration à M. COLBEAU) – SALHI-MELLAHI (procuration à Mme GERMAIN)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Guylaine TORCHEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2021

Monsieur le Maire : « Je mets aux voix le compte-rendu de la séance du 20 mars dernier. Y-a-t-il des observations ? »

Monsieur TIPHAGNE : « Nous nous abstenons car nous n'étions pas là. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Par 2 voix ABSTENTION : MM. TIPHAGNE – PATRY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Démission de Madame LE SOUFFACHE de la Commission des Finances et Affaires Economiques

Monsieur le Maire expose :

Par courriel du 14 mars dernier, Madame Laurence LE SOUFFACHE informait la Ville de sa démission de la Commission des Finances et Affaires Economiques.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22, stipule que « *Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, [...], doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »

Afin de respecter la représentation proportionnelle de l'Assemblée, il convient de remplacer Madame Laurence LE SOUFFACHE par un conseiller municipal issu de son groupe politique.

En conséquence, et à la demande de « Thiais pour Tous », il est proposé au Conseil Municipal de nommer Monsieur Jean LONY, en remplacement de l' élu démissionnaire, au sein de la Commission des Finances et Affaires Economiques.

Monsieur le Maire : « Madame le SOUFFACHE nous a informé de sa démission de la Commission des Finances. Le groupe « Thiais pour Tous » souhaite que Monsieur LONY soit son nouveau représentant au sein de cette Commission. Je vous propose de voter à main levée, plutôt qu'à bulletin secret. Si personne ne s'y oppose, nous pouvons décider de cette nomination par ce mode opératoire. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Par 2 voix ABSTENTION : MM. TIPHAGNE – PATRY

Monsieur le Maire : « Monsieur LONY est élu membre de la Commission des Finances, et nous lui souhaitons la bienvenue en vue de sa participation aux travaux de cette instance. »

FINANCES

Point n° 2 : Affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire expose :

Le budget peut être voté avec une reprise anticipée des résultats si le compte administratif n'a pas été encore adopté au moment du vote du budget primitif. Une délibération spécifique d'affectation des résultats anticipée doit être approuvée par le Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats sont repris dans leur totalité et que le montant est reporté au centime près.

Au vu du compte de gestion établi par le comptable public et de l'état des restes à réaliser 2020 établi par l'ordonnateur, les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

	CA 2020
FONCTIONNEMENT	
Recettes	49 957 495,76 €
Dépenses	45 980 983,23 €
Excédent année 2019	1 013 338,74 €
Solde	4 989 851,27 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	14 386 736,51 €
Dépenses	12 382 105,86 €
Déficit année 2019	3 392 678,03 €
Solde	- 1 388 047,38 €
RESULTAT DE CLOTURE (avant RAR)	3 601 803,89 €
RESTES A REALISER (investissement)	
Recettes	1 662 700,48 €
Dépenses	4 180 020,11 €
Solde	- 2 517 319,63 €
Excédent de fonctionnement	4 989 851,27 €
Besoin de financement section investissement	- 3 905 367,01 €
RESULTAT FINAL	1 084 484,26 €

La section de fonctionnement dégage un excédent de 4.989.851,27 € et la section d'investissement un besoin de financement de 3.905.367,01 €, soit un excédent final de 1.084.484,26 €.

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 4.989.851,27 € comme suit :

- 3.905.367,01 €, en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ce qui permet d'équilibrer la section d'investissement ;
- 1.084.484,26 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire : « Je vais passer la parole à Madame Caroline OSSARD, afin qu'elle présente ce sujet, relatif à l'affectation prévisionnelle des résultats 2020. »

Madame OSSARD : « La section de fonctionnement dégage un solde excédentaire de 4 989 851,27 euros, et sur la section d'investissement, un solde déficitaire de 1 388 047,38 euros. En affectant les opérations restes à réaliser, on obtient un excédent final de 1 084 484,26 euros. Il est donc proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 3 905 367,01 euros, au compte 1068, en excédent de fonctionnement capitalisé, ainsi que 1 084 484,26 euros au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté. De façon plus synthétique, il s'agit de reporter l'excédent 2020 sur le budget 2021. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Par 2 voix ABSTENTION : MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 3 : Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

	Reports 2020	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement				
Recettes	1 084 484,26 €	41 006 083,74 €	28 000 €	42 118 568,00 €
Dépenses		37 375 568,00 €	4 743 000 €	42 118 568,00 €
Investissement				
Recettes	5 568 067,49 €	6 243 000,00 €	4 743 000 €	16 554 067,49 €
Dépenses	5 568 067,49 €	10 958 000,00 €	28 000 €	16 554 067,49 €
Autofinancement			4 715 000 €	
TOTAL BUDGET				58 672 635,49 €

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **41.006.083,74 €**, auxquelles s'ajoute l'excédent 2020 de 1.084.484,26 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes fiscales : 33.923.823 €**

Concernant les taxes foncières, il est proposé de reconduire les taux d'imposition au même niveau qu'en 2020.

Le produit attendu, à taux constants, s'élève à **19.608.153 €**.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.300.000 €. A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (500.000 €), la taxe sur les pylônes (94.000 €) et d'autres produits (32.900 €).

➤ **Les dotations et subventions : 4.429.195 €**

La dotation globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire de 2.255.395 € et la dotation de solidarité urbaine de 180.885 €.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 584.115 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la petite enfance (914.000 €), pour les centres de loisirs (250.000 €), pour la navette (90.000 €), le FCTVA fonctionnement (90.000 €) et diverses subventions et participations (64.800 €).

➤ **Les produits des services : 1.487.600 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance, ...

➤ **Les produits de gestion courante : 214.163.74 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, au titre de la mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité Sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents, ...).

➤ **Les autres produits de gestion courante : 555.374 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la Commune.

➤ **Les produits exceptionnels : 62.000 €**

➤ **Les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 37.375.568 €.

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de personnel : 17.618.000 €,
- Les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations, et participations à des organismes extérieurs (BSPP, ...) : 2.394.000 €,
- La participation au fonds de compensation des charges territoriales : 344.345 €,
- Les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 11.192.223 €,
- Les charges financières : 1.437.000 €,
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 750.000 €,
- Le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3.640.000 €.

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (2.565.500 €), des dotations aux amortissements (2.177.500 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (28.000 €), s'élève à **4.715.000 €**.

L'autofinancement de 4.715.000 € est composé :

- De l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2021, soit 3.630.515,74 €,
- De l'excédent 2020 (1.084.484,26€), repris dans le budget 2021 et affecté au financement des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10.958.000 €.

Le programme d'investissement 2021 comprend les projets suivants :

- Grands projets : rénovation du Palais Omnisports de Thiais (tranche 2), frais d'études pour la future passerelle de la zone Sénia, AMPO pour l'aménagement du futur pôle petite enfance du centre-ville, crédits complémentaires pour le gymnase d'Oriola, ... ;
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2021 ;
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, concernant notamment le raccordement de bâtiments publics au réseau de chaleur par géothermie (Hôtel de Ville, gymnase Saint-Exupéry, ...), rénovation des locaux des services techniques, ... ;
- Voirie et infrastructures : entretien et investissements relatifs à la voirie, aux mobiliers urbains et aux espaces verts ;
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.) notamment les agrès sportifs et les jeux dans les parcs, matériels et logiciels informatiques, ... ;
- Crédits d'études : AMO pour l'élaboration d'un schéma directeur de la transition numérique, ... ;
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien, renouvellement des installations de chauffage ;
- Participation Brigade des sapeurs-pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées :

Par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **6.243.000 €** :

- Les recettes propres d'investissement :
 - Le fonds de compensation de la TVA : 1.490.000 €
 - La taxe d'aménagement : 1.000.000 €
 - Les amendes de police : 100.000 €
- Les subventions : 563.000 €
- Les remboursements d'assurances pour sinistres : 90.000 €
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 3.000.000 €

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2021 (3.740.000 €).

Et par **l'autofinancement : 4.715.000 €.**

Le budget d'investissement 2021 peut se résumer comme suit :

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	3 740 000 €	4 715 000 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	940 000 €	1 490 000 € FCTVA

Subvention BSPP	70 000 €	1 000 000 €	Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	208 000 €	100 000 €	Amendes de police
Travaux de rénovation PODT	750 000 €	230 000 €	Subventions Ile de France Mobilité
Travaux VRD ANRU Grands Champs	1 350 000 €	250 000 €	Subventions VRD Grands Champs
Opération passerelle frais d'études	400 000 €	83 000 €	Opération passerelle subvention
Autres grands projets	115 000 €	90 000 €	Remboursement assurances sinistres
Opérations d'équipement annuelles	3 385 000 €	3 000 000 €	Emprunt 2021
TOTAL	10 958 000 €	10 958 000 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2021, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	7 019 896,00 €	421 363,74 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 986 200,00 €	
922	Enseignement formation	7 199 863,00 €	903 800,00 €
923	Culture	1 861 356,00 €	86 000,00 €
924	Sport et jeunesse	5 473 014,00 €	577 000,00 €
925	Interventions sociales et santé	1 038 232,00 €	12 000,00 €
926	Famille	2 627 312,00 €	1 198 000,00 €
927	Logement	40 800,00 €	
928	Aménagement et services urbains	4 200 750,00 €	361 300,00 €
929	Action économique	100 145,00 €	77 674,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	1 438 000,00 €	333 928,00 €
932	Dotations et participations non affectées	750 000,00 €	3 115 695,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 640 000,00 €	33 919 323,00 €
934	Transfert entre sections	2 177 500,00 €	28 000,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 565 500,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		1 084 484,26 €
Total		42 118 568,00 €	42 118 568,00 €

Section d'investissement - Dépenses		Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	307 015,88 €	1 064 150,00 €	1 371 166 €
901	Sécurité et salubrité publiques	48 056,96 €	185 000,00 €	233 057 €
902	Enseignement formation	204 887,12 €	481 550,00 €	686 437 €
903	Culture	54 250,31 €	57 500,00 €	111 750 €
904	Sport et jeunesse	2 237 525,48 €	1 630 500,00 €	3 868 025 €
905	Interventions sociales et santé	591,67 €	4 000,00 €	4 592 €
906	Famille	24 697,23 €	50 300,00 €	74 997 €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	1 302 995,46 €	2 805 000,00 €	4 107 995 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		4 680 000,00 €	4 680 000 €

914	Transfert entre sections		28 000,00 €	28 000 €
001	Résultat d'investissement reporté		1 388 047,38 €	1 388 047 €
Total		4 180 020,11 €	12 374 047,38 €	16 554 067,49 €

Section d'investissement - Recettes		Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	18 268,40 €		18 268,40 €
901	Sécurité et salubrité publiques			- €
902	Enseignement formation	70 338,78 €		70 338,78 €
903	Culture			- €
904	Sport et jeunesse	1 401 228,75 €		1 401 228,75 €
905	Interventions sociales et santé			- €
906	Famille			- €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	52 000,00 €	563 000,00 €	615 000,00 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		6 905 367,01 €	6 905 367,01 €
912	Dotations et participations non affectées		1 590 000,00 €	1 590 000,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
914	Transfert entre sections		2 177 500,00 €	2 177 500,00 €
919	Virement de la section de fonctionn.		2 565 500,00 €	2 565 500,00 €
95	Produit des cessions d'immobilisations	120 864,55 €	90 000,00 €	210 864,55 €
Total		1 662 700,48 €	14 891 367,01 €	16 554 067,49 €

Monsieur le Maire : « Le budget primitif est la traduction détaillée des orientations budgétaires qui ont été débattues lors de notre dernière séance. Vous connaissez les contraintes des collectivités, qu'elles soient les conséquences de la pandémie ou des réformes successives décidées par l'Etat, en défaveur des communes. Malgré ces conditions supra-communales dégradées, le budget qui vous est soumis aujourd'hui est équilibré, et traduit le maintien de notre ambition pour Thiais, dans tous les domaines. J'invite Madame OSSARD à procéder à sa présentation détaillée. »

Madame OSSARD : « Le projet de budget primitif pour l'année 2021 que je vous présente est la transcription des orientations budgétaires qui vous ont été présentées lors du Conseil Municipal du 3 mars dernier. Ces 2 éléments de l'élaboration budgétaire ont été également débattus en commission des finances : le 11 mars pour le DOB et le 2 avril pour le projet de budget primitif. Vous avez reçu les éléments précisant la composition de ce budget dans le dossier qui vous a été transmis.

Le budget 2021 a été construit sur l'hypothèse pour l'année 2021 d'une absence de confinement strict et du maintien de l'ouverture des services publics locaux. Une amélioration de la situation sanitaire du pays est attendue à compter de l'été 2021.

Cette hypothèse a été appliquée pour le chiffrage de chacun des postes budgétaires. La comparaison du budget 2021 avec le budget 2020 – budget déjà exceptionnel - est à analyser avec précaution au vu des particularités d'élaboration de ces 2 budgets.

Ce projet de budget s'élève à 58,67 millions d'euros en diminution de 9% par rapport à celui de 2020 :

- La section de fonctionnement s'élève à 42,12 millions d'euros soit 5% de moins qu'en 2020,
- La section d'investissement s'élève à 16,55 millions d'euros soit 18% de moins qu'en 2020.

Ces évolutions sont celles attendues compte tenu des hypothèses retenues et énoncées en amont. Pour ce qui est de la section de fonctionnement : Les recettes s'élèvent à 41,006 millions d'euros auxquelles se rajoute l'excédent de 2020 de 1,084 millions d'euros soit un total de 42,12 millions d'euros constitués comme-suit :

- Recettes fiscales : 33,92 millions d'euros :

- comme énoncé lors du DOB , la ville de Thiais décide de reconduire le taux des taxes foncières au même niveau que l'année dernière.
- ces recettes ne comprennent plus le produit de reversement de la TEOM (2,9 Millions d'euros – écart par rapport à 2020)
- Dotations et subventions : 4,4 millions d'euros (similaire à 2020)
- Produits des services : 1, 487 millions d'euros (hypothèse de reprise des activités à la mi-année),
- Produits de gestion courante : 214 000 euros
- Autres produits de gestion courante : 555 000 euros
- Produits exceptionnels : 62 000 euros

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37, 375 millions d'euros et se décomposent comme-suit :

- Les dépenses de personnel : 17, 618 millions d'euros soit 47 % du budget total de fonctionnement ce qui est un taux très raisonnable pour une collectivité publique et qui traduit la volonté de maîtrise budgétaire de la Ville. Cette rigueur, en dégagant des marges de manœuvre, nous permet de nous adapter aux besoins repérés et le renfort des effectifs (ingénieurs et de technicien infrastructure, responsable administratif des services techniques, juriste de la commande publique, archiviste, postes supplémentaires pour la police municipale, la jeunesse, les services des sports et les ressources humaines).
- Les subventions (CCAS, associations ...) : maintien des montants par rapport à 2020 afin de les soutenir en temps de crise sanitaire et plus 1% pour le CCAS (inflation) : 2, 394 millions d'euros,
- La participation au fonds de compensation des charges territoriales : 344 000 euros ,
- Les charges à caractère général, de gestion courante et exceptionnelles : 11,192 millions d'euros,
- Les charges financières : 1,437 millions d'euros
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : 750 000 euros.
- Le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources : 3, 640 millions d'euros (idem 2020)

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 4,715 millions d'euros composé :

- De l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2021 : à hauteur de 3, 63 millions d'euros
- De l'excédent de 2020 : à hauteur de 1, 084 millions d'euros.

Pour ce qui est de la section d'investissement :

Les dépenses réelles s'élèvent à 10, 958 millions d'euros composé :

- Du remboursement de la dette à hauteur de 3, 740 millions d'euros,
- Des loyers financiers du PPP à hauteur de 940 000 euros,
- De la subvention à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à hauteur de 70 000 euros,
- et du programme d'investissement à hauteur de 6, 208 millions que vous retrouvez

dans la note de synthèse et qui reprend les points présentés lors du DOB, notamment :

- La poursuite des grands projets (rénovation Palais Omnisports (tranche 2) : 750 000 euros, pôle petite enfance centre-ville : 60 000 euros)
- L'opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie pour 1, 350 millions d'euros,
- Rénovation des bâtiments (réhabilitation services techniques pour 250 000 euros, aménagement locaux police municipale : 80 000 euros, travaux mur des Orvilliers : 75 000 euros ...) et raccordement à la géothermie (gymnase Saint Exupéry : 150 000 euros), qui s'inscrit dans le cadre de la transition écologique,
- Voiries et infrastructures (achat de jeux pour les parcs : 245 000 euros),
- Acquisition et renouvellement de matériels annuels : 3, 385 millions d'euros avec un effort particulier au niveau des écoles (matériel, mobilier, équipement informatique), des services des sports (agrès et aménagement des espaces publics (160 000 euros), de l'informatique (AMO schéma directeur pour 50 000 euros),

Le financement de cette section est composé :

- Des recettes réelles d'investissement pour 6, 243 millions d'euros dont 3 millions de recours à l'emprunt. Ce recours est maîtrisé : en effet il est inférieur au remboursement de la dette (3,740 millions d'euros), ce qui permet ainsi de poursuivre le désendettement de la ville.
- De l'autofinancement pour 4, 715 millions d'euros. »

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame OSSARD pour cette présentation. Depuis de nombreuses années, nous nous inscrivons dans une trajectoire vertueuse, marquée par une gestion précautionneuse, qui nous permet aujourd'hui de résister aux crises successives ou aux réformes qui pénalisent financièrement les communes. Nous nous attelons à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de ne pas grever les budgets chaque année et que le poids, notamment de la masse salariale, ne pèse pas démesurément sur l'équilibre général des finances de la Ville. Cette discipline à laquelle nous nous astreignons permet de maintenir une ambition élevée, notamment en matière d'investissements. »

Monsieur LONY : « Ce budget respecte les grands principes que vous aviez annoncés pendant le débat d'orientation budgétaire. Afin de permettre d'informer les habitants de ce budget, nous sollicitons de votre part un article explicatif dans le prochain journal municipal précisant le budget alloué à chaque élu, pour les fonctions dont il a la charge, par exemple, pour la culture, le sport, la jeunesse.

Comme nous l'avions souligné lors du débat d'orientation budgétaire, nous estimons que ce budget manque d'ambition sur le plan social et écologique. Nous ne l'approuverons pas pour ce motif. Pour étayer ce propos, je dirai que l'augmentation de 1% de la subvention du CCAS, et la faible revalorisation de celle du Secours Populaire et du Secours Catholique, en sont l'illustration. Nous regrettons, en cette période de confinement, le manque d'initiative en direction des familles, dont les enfants sont privés de cantine, d'espaces verts, d'activités physiques, de culture et de santé. Nous n'avons rien vu d'inscrit dans ce budget, sur des sujets comme d'autres communes ont pu le faire. Nous regrettons également le manque d'informations sur toutes les aides possibles, autres que celles de Thiais, dans le Département ou la Région par exemple. Cela aurait pu être écrit dans les journaux municipaux. Sur le plan écologique, en dehors du plan vélo dont le contenu n'est pas encore tout-à-fait défini, et des réductions nécessaires des dépenses énergétiques ou du branchement des équipements communaux à la géothermie, il n'y a pas suffisamment de décisions budgétaires pour préparer la résilience de Thiais au changement climatique. Rien concernant la renaturation de la Ville, avec une réduction des espaces publics imperméables, la permaculture, les sentes, la gestion des arbres, les espaces verts. Pas assez d'actions pour l'accompagnement des Thiaisais pour travailler à la réduction des déchets et de leur consommation d'eau. Rien pour accompagner les Thiaisais à réduire leur consommation d'énergie en travaillant par exemple sur l'isolation thermique de leur habitation. Rien sur l'économie circulaire qui pourrait être source de création d'emplois. Aucune réflexion portée à notre connaissance sur le partage de l'espace public car il faut penser aux aménagements concernant les vélos, mais aussi les piétons, les poussettes, les trottinettes et bien sûr les véhicules motorisés avec un travail à réaliser avec les habitants sur les stationnements. Enfin, le budget ne prévoit rien en ce qui concerne une maison des associations qui nous semble de plus en plus nécessaire aujourd'hui. L'opération du Cœur de Ville aurait pu être l'occasion de cet investissement. Voici notre avis, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Tout d'abord, vous nous invitez à faire connaître les éléments du budget 2021 aux Thiaisais. Sachez que nous dédions, chaque année, un numéro du Thiais Magazine à la présentation du budget voté par le Conseil Municipal.

Pour ce qui est du reste de votre intervention, je prends acte de votre déclaration. Aucune des orientations budgétaires que nous avons décidées ne trouve grâce à vos yeux.

C'est regrettable, notamment quant au volet social, qui constitue un engagement communal très fort. Nous mettons en œuvre un large panel de dispositifs afin d'aider ceux qui en ont besoin : la crise que nous subissons, nous a conduit à compléter l'aide traditionnelle aux familles par une subvention exceptionnelle de 100 000 euros au CCAS, décidée l'an passé. Ce nouvel effort, conséquent, à destination des plus démunis, va monter en charge dès 2021. Des bons alimentaires sont également distribués, en complément du travail considérable réalisé par les associations sur notre territoire communal.

Votre propos est caricatural et vous niez la réalité du contenu des engagements de la Ville, au travers du projet de budget qui vous a été soumis. Je ne peux que prendre acte de votre positionnement. »

Monsieur TIPHAGNE : « Nous pensons que le temps et le contexte n'appellent pas de polémiques particulières et on est conscients que la gestion municipale dans cette période n'est pas nécessairement évidente. Nous réservons nos arguments pour plus tard, après la crise. En l'état, polémiquer s'avère, de notre point de vue, complètement inutile, non-productif et ne refléterait pas la

situation que vous avez à affronter. Notre positionnement sur le budget primitif sera négatif mais sans polémique et sans volonté de dénigrer outre-mesure. »

Monsieur PATRY : « Pour autant, nous avons souhaité apporté un éclairage particulier, qui n'est pas sur le budget de fonctionnement *sensus stricto* puisque nous avons pris cette position, mais qui est sur votre gestion sur le long cours. Il s'agit en quelque sorte de ces quelques marronniers que nous avons dans le débat vous et moi, à savoir les prêts. En 2008 et en 2009, vous avez décidé d'engager deux prêts auprès de la Société Générale pour un montant total de 7,5 millions d'euros. Aujourd'hui, 12 et 13 ans après l'engagement de ces prêts basés sur la livre sterling et sur le franc suisse, nous servons encore 260 000 euros d'intérêts pour 380 000 euros de capital. Il reste 3,7 millions d'euros d'encours de capital, à payer sur les sept prochaines années. Ce fait, Monsieur le Maire, je vous l'ai souligné dès 2014. Il y avait aussi d'autres prêts : les Gissler vous les avez traités. Enfin, ce n'est pas vous qui les avez traités, c'est l'Etat. Celui-ci passe juste en-dessous, et nous attendons encore des efforts de votre part, puisque par exemple cette année on va emprunter pour 3 millions d'euros, pour faire en sorte que l'ensemble des sommes que nous avons empruntées et à emprunter, puisse permettre des négociations avec les établissements bancaires de façon à cesser de saigner le budget de la Ville de ces 260 000 euros tous les ans. Quand on voit que d'autres prêts sont à 0%. »

Monsieur le Maire : « Vous avez raison de souligner que la question des prêts contractés par la Ville est un marronnier, puisque vous l'évoquez très régulièrement et que je vous adresse toujours la même réponse. Ce débat date désormais. Cette discussion n'a d'ailleurs d'autant moins d'objet que, comme vous le savez, les emprunts ont été renégociés aux frais de l'Etat, responsable au niveau national, sous forme d'une garantie financière. Nous respectons totalement la conformité à la Charte Gissler.

De nombreuses collectivités ont été encouragées par l'Etat à utiliser ces formules d'emprunt, qui se sont avérées très dommageables par la suite. Nous avons été prudents dans la contractualisation de ce type de prêts, à l'inverse de nombreuses villes et départements, qui ont été très largement affectés par ces emprunts structurés. Ce n'est pas notre cas : malgré le discours officiel porté par la banque des collectivités sur ces produits financiers présentés comme attractifs, nous avons choisi de continuer à diversifier nos sources de financements. C'est un débat que nous avons abordé ici à de nombreuses reprises, Monsieur PATRY, et je regrette que vous posiez encore une fois cette question, alors même que la réponse que je vous adresse est constante.

Vous constaterez que la trajectoire financière de la Ville est positive, malgré le contexte que nous connaissons : nous veillons au maintien d'un investissement soutenu, à la continuité de services publics de qualité, alors même que l'autonomie financière des collectivités est sans cesse remise en cause par les réformes successives du Législateur qui pénalisent notre action. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 4 : Vote des taux relatifs aux taxes locales d'imposition pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale décidée par l'Etat :

- Le taux de taxe d'habitation (qui ne sera plus perçue par la Commune à compter de 2021 pour la part correspond aux résidences principales) sera maintenu au niveau de l'année 2020 ;

- Le taux départemental de taxe sur le foncier bâti (13,75%) est transféré au niveau communal, ce qui induit un recalcul du taux de référence de l'année 2020.

Le 25 mars dernier, l'Etat a communiqué à la Ville de Thiais l'état 1259 correspondant aux bases d'imposition prévisionnelles des taxes locales pour l'année 2021.

Cet état, ci-annexé, fait apparaître que la Ville de Thiais percevra au titre de la fiscalité directe :

- Un montant de 20.282.355 € (affecté sur le compte 73111) composé de :
 - 18.376.338 € de produit de taxe sur le foncier bâti et de taxe sur le foncier non bâti (à taux constants),
 - 1.533.586 € de versement coefficient correcteur (mécanisme de compensation présenté sur la 3^{ème} page de l'état 1259),
 - 372.431 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Un montant de 293.582 € (affecté sur le compte 74834) au titre des compensations de l'Etat pour les exonérations et abattements de taxes foncières).

Le budget communal sera ponctionné à hauteur de 3.639.204 € au titre du FNGIR comme les années précédentes.

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal est invité à maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2020, soit :

- 26,75 % pour la taxe sur le foncier bâti (taux communal 2020 de 13% + taux départemental 2020 de 13,75%) ;
- 22,46 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire : « La marge de manœuvre des villes en matière de fiscalité ne cesse de s'amenuiser. Aujourd'hui, afin de tenir une promesse de campagne du candidat devenu Président, la taxe d'habitation disparaît progressivement. En procédant de la sorte, l'Etat provoque une situation dans laquelle, dès demain, des populations nouvelles s'installeront dans des logements sociaux en ne contribuant plus du tout, pour un service public qu'ils attendront, légitimement par ailleurs, qu'ils s'agissent d'écoles, de routes, de crèches, ou encore de l'action sociale. Je relève le paradoxe porté par L'Etat, qui pousse les collectivités à édifier des logements sociaux, tout en supprimant la possibilité pour les villes, d'obtenir une contribution proportionnée. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 5 : Exonération de taxe sur le foncier bâti (TFB) pour les constructions nouvelles

Monsieur le Maire expose :

L'année 2021 est marquée par une réforme fiscale d'importance :

- Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est transféré à l'Etat durant une période transitoire de deux ans (2021-2022), au terme de laquelle cet impôt est supprimé pour tous les contribuables ;

- La part départementale de la taxe sur le foncier bâti est transférée à la Commune avec une redescende du taux départemental.

A l'occasion de cette réforme, le législateur a souhaité modifier le régime des exonérations de taxe sur le foncier bâti.

Avant la réforme, les constructions neuves bénéficiaient d'une exonération de TFB de deux ans, sauf décision contraire du Conseil Municipal. La Ville de Thiais avait décidé de ne pas supprimer cette exonération, compte tenu du fait que les habitants étaient assujettis à la taxe d'habitation, dès leur installation.

Pour des raisons techniques, l'Etat a suspendu le pouvoir d'exonération et d'abattement des collectivités locales en 2021.

A compter de 2022, les locaux d'habitation bénéficieront d'une exonération de deux ans de la TFB sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions.

Les collectivités pourront toutefois limiter l'exonération à 40 %, 50%, 60 %, 70 %, 80 % ou 90% de la base imposable (le cas échéant pour les seuls immeubles non financés au moyen de prêts aidés par l'Etat ou prêts conventionnés), sur décision du Conseil Municipal.

Pour les locaux professionnels, l'exonération de deux ans de la TFPB sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions, à hauteur de 40 % de la base imposable, s'appliquera automatiquement.

L'assemblée délibérante devra statuer sur la politique d'exonération fiscale de taxe sur le foncier bâti à mettre en œuvre à compter de 2022.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à

- Approuver la limitation, à compter du 1^{er} janvier 2022, de l'exonération de taxe sur le foncier bâti, pour les locaux d'habitation, à 40 % de la base imposable (pour les seuls immeubles non financés au moyen de prêts aidés par l'Etat ou prêts conventionnés conformément à la législation).

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 6 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 6 : Versement d'une subvention au Fonds de Solidarité Habitat 2021

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) est un dispositif départemental qui a notamment pour mission :

- D'accorder des aides financières, sous forme de prêts, de cautions, de garanties ou de subventions, à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement de leur loyer et de leurs charges ;
- De prendre en charge l'accompagnement social nécessaire à l'installation et au maintien desdites personnes dans un logement ;
- De financer des travaux d'amélioration de l'habitat par la mise à disposition de prêts bonifiés dans le cadre d'opérations programmées.

Le financement de ce fonds est assuré par l'Etat et le Département. Les Régions, les Communes et leurs groupements, les Caisses d'Allocations Familiales, ... peuvent également participer volontairement à ce dispositif.

Ainsi, il est proposé de verser à ce fonds une participation financière de 5.000 € au titre de l'année 2021.

Monsieur le Maire : « Chaque année la Ville participe au Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 5 000 euros. Nous abondonons dans ce dispositif départemental afin d'aider ceux qui, au hasard des accidents de la vie, se retrouvent dans la difficulté en matière de logements. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Par 2 voix ABSTENTION : MM. TIPHANE – PATRY

Point n° 7 : Attribution de subventions communales au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant aux diverses associations de la Commune une subvention de fonctionnement.

Le montant global des subventions proposées pour l'année 2021 s'élève à **1 742 600 €**, incluant également les subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles.

Ce montant global se répartit comme suit :

- 496 859 € attribués au CCAS (montant 2020 hors subvention exceptionnelle + 1%) ;
- 22 442 € attribués à la Caisse des Ecoles ;
- 1 172 279 € attribués aux associations au titre des subventions communales ;
- 16 020 € réservés pour des demandes de subventions présentées ultérieurement par des associations communales ;
- 5 000 € réservés pour les projets d'action éducatifs (établissements scolaires) ;
- 30 000 € affectés pour les aides versées aux habitants pour l'achat de vélos électriques (dans le cadre du plan vélo).

Le détail de l'ensemble des subventions attribuées par association figure dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions ci-dessus mentionnées.

Monsieur le Maire : « Afin de ne pas ajouter la crise à la crise pour les associations, nous avons souhaité maintenir les montants qui leur sont versés. Il s'agit pour nous de ne pas les asphyxier au moment où elles souffrent de nombreuses annulations, d'inactivité ou encore de la baisse du nombre de leurs adhérents, eux-mêmes confrontés à des difficultés financières. »

Madame LE SOUFFACHE : « Pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Maire, que les associations qui ont eu des difficultés à envoyer les dossiers en temps et en heure puissent effectuer

encore une demande pour un vote lors du prochain Conseil Municipal, fin juin ou début juillet ? Nous prendrons rendez-vous pour venir consulter les bilans 2020 et les dossiers 2021 des associations dont le CAJT et le CCAS. Il serait intéressant que leurs bilans fassent apparaître les impacts sur leur activité en plus et en moins, en lien avec la pandémie. »

Monsieur le Maire : « Les documents qui vous ont été transmis font apparaître une réserve financière, qui permettra de répondre à la problématique de certaines associations qui auraient eu à subir des difficultés d'ordre administratif. De plus, nous agissons en transparence et vous êtes toujours la bienvenue dans les services afin d'examiner scrupuleusement les dossiers de subventions. »

Madame HILLION : « J'aurais deux questions. Est-ce que vous pourriez nous indiquer pourquoi il y a une subvention donnée à l'école libre Saint Louis Blaise Pascal qui se trouve sur la Commune de Choisy-le-Roi ? Quand on regarde les chiffres, on se rend compte que cette dernière a les subventions les plus importantes à une association de parents d'élève. Cela est-il lié à des projets spécifiques comme fête de fin d'année par exemple ? »

Monsieur le Maire : « L'existence de cette subvention et son montant sont liés aux enfants thiaisens qui la fréquentent, comme pour les élèves de l'Ecole Sainte-Marie à Thiais. Nous attribuons cette subvention pour les élèves, sans nous arrêter sur un quelconque choix idéologique du service public de l'éducation. »

Madame HILLION : « On a pu noter une augmentation de 100% de l'aide à l'association des Petits Soldats, au même niveau que le Secours Populaire et le Secours Catholique. Nous nous réjouissons que davantage de Thiaisens s'impliquent dans des projets de solidarité. Est-ce possible de connaître les actions de cette association ? Effectivement, nous avons pu noter quelques maraudes, des actions hors de Thiais, notamment auprès des enfants malades. Pouvez-vous nous donner quelques informations supplémentaires sur cette association relativement jeune ? »

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas énumérer ici l'ensemble des actions menées par Les Petits Soldats. Je vous renvoie aux actions qui sont rendues publiques par l'association elle-même. Nous avons choisi d'encourager cette structure qui réalise un travail remarquable, en venant en aide aux plus démunis, notamment dans les hôpitaux ou encore au travers de maraudes dans la Ville. Nous lui reconnaissons un travail caritatif, de solidarité, qui justifie l'attribution de cette subvention communale.

Vous citez le Secours Populaire, cela me donne l'occasion de vous rappeler que cette association est hébergée dans les locaux de la Ville. Si on chiffre cette mise à disposition à titre gracieux, mais aussi le soutien logistique illustré par la mise à disposition régulière d'un camion de la Ville, l'association jouit de plus de 20 000 euros d'aides diverses de la Commune chaque année. La subvention versée par la Ville ne doit pas être déliée du soutien dont bénéficie le Secours Populaire par ailleurs. »

Madame HILLION : « Ça n'était pas du tout pour faire polémique puisqu'au contraire, j'ai tout de suite dit que je saluais ces actions de solidarité que je trouve très bénéfiques. Simplement, puisque vous me lancez sur la question du local mis à la disposition du Secours Populaire, il y a un certain nombre de personnes qui nous ont indiqués s'inquiéter de l'état du local pour le stockage de la nourriture. »

Monsieur le Maire : « Je vais demander à recevoir le responsable départemental du Secours Populaire puisque l'absence de la secrétaire de l'association, pour des raisons de santé, nécessite que la Ville puisse échanger avec un nouvel interlocuteur. Je l'entendrai sur la façon dont il souhaite opérer afin d'optimiser son action sur notre territoire. »

Monsieur ROBILLARD : « Sur l'état des locaux, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Comme je l'ai indiqué, nous étudierons cette question avec un responsable de l'association. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER – TIPHAGNE – PATRY

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Point n° 8 : Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Thiais et les associations Thiaisienne, dans le cadre de l'attribution des subventions au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant chaque année, aux diverses associations de la Commune une subvention de fonctionnement, dont le vote a lieu lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle est approuvé le Budget Primitif de l'exercice.

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé, doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil fixé à l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 €, conclure une convention avec ledit organisme.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à approuver les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec certaines associations de la Ville de Thiais, bénéficiant d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros, à savoir :

- Le Comité d'Œuvre Social du Personnel de la Commune de Thiais (COSPECT),
- Le Comité de Coordination des Activités Thiaisienne (CCAT),
- L'Association Thiais Football Club,
- L'Association Thiais Athlétique Club,
- Budokan Club de Thiais,
- Club Athlétique de Thiais – Section Boxe Française,
- L'Association Vélocipédique de Thiais,
- L'Association Jazznotes,
- CAJT –Ludothèque,
- Comité d'Organisation des Courses Pédestres de Thiais (COCPT).

Et à autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout acte afférent.

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que nous avons déjà approuvé, en décembre dernier, des conventions d'objectifs pour l'année 2021, conclues avec les associations qui ont du personnel et dont la continuité de l'action nécessite qu'elles soient destinataires de versements mensuels, au douzième du total attribué. »

Monsieur LONY : « Je n'ai pas pu intervenir tout à l'heure mais je voulais revenir sur la subvention attribuée au CAJT. Il mène actuellement un grand nombre d'actions de solidarité à destination des personnes éprouvées par la crise sanitaire. »

Monsieur le Maire : « Vous vous en félicitez, bien sûr ? »

Monsieur LONY : « Bien sûr. Nous saluons bien évidemment et sans réserve cette initiative. D'autant plus que nous savons les contraintes qui s'exercent en ce moment sur les missions habituelles du CAJT. Cependant, nous observons que le CAJT, qui bénéficie d'une subvention de la Ville d'environ 145 000 euros, étend désormais son champ d'action jusqu'à Paris et ailleurs alors qu'il

existe encore à Thiais un grand nombre de personnes en situation de précarité. Le CAJT ne pourrait-il donc pas concentrer son action sur la Ville de Thiais et poursuivre la distribution des dernières semaines ? D'autre part, le CAJT fait-il appel aux jeunes Thiaisais inscrits auprès de lui pour mener ces actions de solidarité parce que ce serait pour ces jeunes, l'occasion de se familiariser aux actions de solidarité ? »

Monsieur le Maire : « Le CAJT mène une action exemplaire. »

Monsieur LONY : « Exemplaire. »

Monsieur le Maire : « J'ai eu l'occasion de féliciter à de multiples reprises les dirigeants de l'association, y compris la Présidente actuelle, qui est conseillère municipale. L'association a mis en œuvre un réseau performant de relations qui lui permet de porter des actions efficaces et d'obtenir des soutiens très importants, y compris en dehors de la Ville. C'est la raison pour laquelle, le CAJT est amené à porter des actions en dehors du quartier dont il est issu, dans une logique d'ouverture en matière de soutien. »

Madame LE SOUFFACHE : « Vous confirmez que la Directrice est quelqu'un qui est mis à disposition par la Ville ? Une employée de la Ville ? »

Monsieur le Maire : « Je vous confirme cette information. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – MM. GREINER

Par 6 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION – MM. TIPHAGNE – PATRY

Point n° 9 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021

Monsieur le Maire expose :

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour mémoire, la Commune s'est vue attribuer au titre de la DSIL une subvention de 15.645 € en 2018 (travaux dans les écoles), de 205.360 € en 2019 (rénovation du gymnase d'Oriola) et de 70.339 € en 2020 (toiture de l'école Jeanne d'Arc).

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe exceptionnelle d'1 Md€ a été allouée à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Elle est fléchée sur trois thématiques : transition écologique, résilience sanitaire et rénovation du patrimoine.

En janvier 2021, la Ville de Thiais a déposé cinq dossiers de demande de subventions ayant trait à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et aux travaux de raccordement au réseau de géothermie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'investissement local 2021 pour :

- Le Palais Omnisport de Thiais : passage des éclairages en LED basse consommation, dont le coût prévisionnel s'élève à 500.000 € HT ;
- Le gymnase Romain Gary : passage des éclairages en LED basse consommation, dont le coût prévisionnel s'élève à 15.000 € HT ;
- Le gymnase Saint Exupéry : raccordement du bâtiment sur le réseau de chauffage urbain par géothermie, dont le coût prévisionnel s'élève à 125.000 € HT ;
- L'Hôtel de Ville et les Services Techniques : raccordement des bâtiments sur le réseau de chauffage urbain par géothermie, dont le coût prévisionnel s'élève à 200.000 € HT ;
- Les travaux de rénovation des Services Techniques : réhabilitation et isolation de la toiture, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, dont le coût prévisionnel s'élève à 330.000 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à solliciter officiellement ces subventions par le biais d'une délibération.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Point n° 10 : Prestations d'action sociale 2021

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté, sur décision de leur assemblée délibérante, d'accorder des avantages sociaux à leurs agents en activité, sous réserve qu'ils soient attribués dans les mêmes conditions et que leurs taux ne soient pas supérieurs à ceux retenus pour les agents de l'Etat.

Sur décision du Conseil Municipal, les agents communaux peuvent bénéficier de prestations d'action sociale en matière d'aide à la famille et de séjours d'enfants.

La circulaire ministérielle du 24 décembre 2020 a fixé les taux maximums applicables pour les prestations interministérielles d'action sociale à l'année 2021.

Il est proposé de fixer les taux de prise en charge correspondant aux taux maximums, soit :

I – AIDE A LA FAMILLE

- Aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant :
 - 23,88 euros par jour

II – SEJOURS D'ENFANTS

- Centres de vacances avec hébergement (colonies) dans la limite de 45 jours par an et par enfant :
 - Enfant de moins de 13 ans : 7,67 euros par jour
 - Enfant de 13 à 18 ans : 11,60 euros par jour
- Centres de loisirs sans hébergement dans la limite de 45 jours par an et par enfant :
 - Demi-journée : 2,79 euros

- Journée complète : 5,53 euros
- Maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances et séjours en gîtes, dans la limite de 45 jours par an :
 - 8,07 euros par jour en pension complète
 - 7,67 euros par jour pour les autres formules
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif :
 - 79,46 euros par séjour de 21 jours consécutifs au moins
 - 3,78 euros par jour pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours
- Séjours linguistiques :
 - Enfant de moins de 13 ans : 7,67 euros par jour
 - Enfant de 13 à 18 ans : 11,61 euros par jour

III. MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans :
 - 167,06 euros par mois
- Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés :
 - 21,88 euros par jour
- Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 ans et 27 ans :
 - 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : « Le groupe de Madame LE SOUFFACHE nous a adressé un certain nombre de questions orales. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui, je voulais poser une question sur la déclaration de projet sur Parcs en Scène dans la zone Sénia.

En commission d'urbanisme, il a été indiqué qu'une nouvelle procédure de mise en compatibilité du PLU allait être de nouveau lancée par le territoire cette fois-ci dans le cadre du projet "Parcs en Scène". Vu l'ampleur et la complexité de ce projet, il nous paraissait normal d'en informer nos collègues aujourd'hui et, au-delà, d'en informer les thiaisiers bien sûr. Sans attendre, par ailleurs, que le dossier soit ficelé car dans ce cas il sera trop tard. En effet, même si la responsabilité de cette procédure relève du territoire, (et cela est bien clair pour nous), la ville, en lien avec le territoire, a-t-elle prévu une démarche pédagogique d'explications autour de cette enquête (exposition de panneaux, réunions publiques, ateliers participatifs, ...). Certes la réglementation est respectée mais celle-ci n'interdit pas de faire cela ! Cela aurait plusieurs avantages : mieux expliquer le projet aux thiaisiers et de ce fait l'enrichir avec leurs remarques ; mieux expliquer la procédure (certains ne comprennent pas toujours ce type d'adaptation PARTIELLE du PLU) ; enfin mieux faire connaître les acteurs et en particulier le territoire qui n'est pas encore tout à fait bien compris dans son rôle. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons cessé de promouvoir la grande opération de mutation de la zone Sénia dans laquelle s'inscrit le projet Parcs en Scène. Ainsi, des présentations détaillées ont été réalisées en Commission Urbanisme, de nombreux débats ont déjà eu lieu en séance du Conseil Municipal et les Thiaisiers sont régulièrement informés de l'avancement de l'opération, au travers de communications ciblées ou au gré des Thiais Magazine qui en font état, notamment son dernier numéro.

68 gares de métro vont être édifiées en périphérie de Paris dans les toutes prochaines années. Il est dans l'intérêt des populations que ce nouveau maillage de transports en commun, déployé dans toute l'Île-de-France, s'accompagne de la construction de bassins de vie mêlant logements, hébergements de toutes sortes, activités, commerces et services divers, espaces verts et mobilités adaptées. La gare de la ligne 14 du métro qui sera livrée dans la zone Sénia en 2024 participe de ce mouvement. Il ne s'agit pas de faire atterrir des gares de métro dans le désert. L'enjeu est majeur à de nombreuses échelles : communale, intercommunale, mais aussi métropolitaine.

Le projet Parcs en scène est issu d'une procédure exceptionnelle : le concours Inventons la Métropole du Grand Paris, à l'issue duquel, le projet porté par Linkcity a été désigné lauréat à l'unanimité des membres du jury, notamment composé de la Métropole, des Villes, et de l'Etat. Ce concours initialement porté par la Ville de Thiais, rejointe par la suite par Orly, a représenté une opportunité majeure de conférer une ampleur métropolitaine à la requalification de la zone Sénia, symbolisée par la Scène Digitale.

Vous comprendrez que, dans le cadre de cette procédure particulière, la désignation de Parcs en Scène comme lauréat entraîne des invariants quant au contenu du programme global de ce secteur. Ce projet a remporté le concours IMGP dans la forme dans laquelle il a été soumis. Il a été plébiscité par tous les membres du jury, dans la structure dans laquelle il a été présenté. Les éléments structurants n'en sont pas modifiables, en ce qu'ils ont justifié le choix du jury et constituent le socle du projet sélectionné.

Depuis de nombreuses années, nous collaborons avec l'ensemble des membres de la gouvernance, afin de faire de ce projet une réussite, en coordination avec l'EPA ORSA, pilote de la future ZAC Intercommunale, autour des questions liées notamment à la desserte de transports, aux espaces verts, aux espaces publics, aux maillages viaire et de circulations douces, aux services, aux équipements publics, aux créations d'emplois, aux flux, aux réseaux d'assainissement et de chaleur.

A l'origine, ce secteur portant uniquement une vocation économique, il est aujourd'hui nécessaire de modifier les règles d'urbanisme de la zone afin de pouvoir faire prospérer le projet de mutation du Sénia. C'est pourquoi, ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Territorial du 13 avril prochain et c'est dans ce cadre que nous avons souhaité présenter cette procédure aux membres de la Commission Urbanisme, le 8 avril dernier. Une enquête publique sera organisée, dans le respect de la législation.

Bien entendu, nous n'allons pas cacher cette opération : il s'agit d'un projet très emblématique, dont nous sommes fiers, et que nous ne manquerons pas d'évoquer très régulièrement auprès des Thiaisaisens. »

Madame HILLION : « Il y a quelques semaines, il a été proposé un questionnaire en ligne sur l'usage des vélos à Thiais. Pouvez-vous nous indiquer combien de personnes y ont participé et, si vous avez déjà pu recenser les principales demandes et propositions des Thiaisaisens ?

En effet, même si l'enquête n'est pas terminée, il serait utile de faire un point d'étape. Le contexte sanitaire réduit les temps d'échanges en présentiel néanmoins, quelle forme pourrait prendre les ateliers de réflexions dont il est fait mention à la fin du questionnaire ?

Nous avons demandé à faire partie des ateliers précités. Quand auront-ils lieu ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que l'enquête a été diffusée auprès des habitants de Thiais à travers un sondage en ligne sur le site de la Ville et les réseaux sociaux ainsi qu'auprès des bénéficiaires de la subvention communale pour l'acquisition d'un vélo électrique. Près de 320 personnes ont participé à ce sondage. Le cabinet d'études qui nous accompagne dans ce projet nous a signifié qu'il s'agissait d'un succès important, qui démontre l'intérêt porté par les Thiaisaisens à cette question, ainsi que leurs attentes.

Actuellement, ces réponses font l'objet d'une première analyse qui permettra de structurer les étapes de travail à suivre. A ce jour, les ateliers n'ont pas encore été constitués et nous avons engagé une réflexion avec le cabinet sur la forme qu'ils pourraient revêtir dans le contexte de crise actuelle. Le développement des parcours cyclables est un enjeu important pour nous afin que les itinéraires communaux puissent s'inscrire dans une interconnexion efficace avec nos voisins, ainsi qu'avec les réseaux départementaux ou métropolitains, sur les grands axes. »

Madame HILLION : « Les familles ont reçu un document indiquant je cite : "les parents dont les enfants sont accueillis devront les munir d'un panier pique-nique". Pourquoi ce choix ? Y a-t-il des difficultés à assurer le service d'un repas chaud aux enfants ? Il aurait été intéressant de soulager les

familles de ces enfants qui vivent déjà au quotidien des situations stressantes avec des horaires souvent décalés et qui rentrent souvent après la fermeture des magasins. »

Monsieur le Maire : « J'ai souhaité que la Ville soit réactive et facilitatrice pour soulager les parents confrontés professionnellement à la gestion de la crise. J'ai donc décidé que nous procéderions sans pré-réservations, ce qui m'a valu des échanges soutenus avec l'Inspection de l'Education Nationale. Cette souplesse nous a amené, lors du premier confinement, à accueillir des enfants non scolarisés à Thiais, notamment de la Ville de Fresnes, et même des enfants non prévus qui se présentaient le matin, pour la journée. Cela représente une soixantaine d'enfants chaque jour. Au regard de ces éléments, vous comprendrez que nous ne sommes pas en capacité d'anticiper une logistique à la carte.

En majorité, il s'agit de personnels ayant un statut, et leur préoccupation ne se porte pas en premier lieu sur le coût du repas. »

Madame HILLION : « Ma question portait plus sur l'idée que j'ai du mal à concevoir qu'un enfant de 3-4 ans puisse manger un pique-nique tous les jours, surtout qu'en ce moment, on a encore des températures très fraîches le matin, donc c'était plus en terme de confort pour les enfants et aussi par rapport à la logistique que cela peut engendrer pour des familles qui peuvent débiter très tôt le matin, donc ne pas avoir la possibilité d'acheter une baguette fraîche. »

Monsieur le Maire : « Pour les tout-petits, accueillis en crèche, les repas sont préparés par la structure. Pour les enfants scolarisés, accueillis dans le cadre de centres de loisirs, sachez qu'aucun parent n'a manifesté de désapprobation relative à ces conditions d'accueil. Bien au contraire, ils ont relevé la souplesse qui leur était offerte.»

Madame HILLION : « Cela se fait dans d'autres communes du Département. »

Monsieur PATRY : « Sur ce point, je voulais aussi alerter vos services sur le fait que la liste ouverte des professionnels engagés n'est pas exhaustive, et qu'il peut se trouver des situations qui rendent difficiles l'activité des parents. J'ai par exemple dans mon entourage un mainteneur en ascenseur et Dieu sait que c'est précieux, y compris au milieu d'une crise Covid, et même si tout le monde, confiné, devrait rester dans son appartement. Il peut être de bon usage de conserver des mainteneurs sur le terrain. Or, aujourd'hui, il leur est parfois difficile d'accéder aux places en milieu scolaire. »

Monsieur le Maire : « Comme je l'ai indiqué à Madame HILLION à l'instant, nous sommes très souples dans notre approche de ce sujet. Au-delà des personnels prioritaires identifiés comme tel par l'Etat, qui doivent intervenir dans le cadre de leurs missions en matière de santé, ou de sécurité, nous prenons en compte les situations individuelles et particulières qui nous amènent parfois à accepter les personnes prioritaires qui ne figureraient pas dans la liste. »

Madame LE SOUFFACHE : « Il a été observé que des enfants des familles les plus modestes ne mangeaient pas à leur faim. Des collectes alimentaires sont organisées puis distribuées, notamment grâce à plusieurs associations thiaisiennes autres que le CAJT qui est le fer de lance du CCAS en la matière. Ces actions de solidarité ne pourraient-elles pas être renforcées en demandant à notre prestataire du marché de livraison de repas de la cantine de livrer des repas chauds ? Dans l'affirmative, pourrait-on contacter chaque famille de la tranche la plus basse du quotient familial de la ville pour leur demander si elles seraient intéressées ? Les familles concernées pourraient venir récupérer les repas dans la cour d'une école qui n'accueille pas les enfants des familles prioritaires. C'est une proposition d'aide que je fais pour les familles les plus modestes. »

Monsieur le Maire : « C'est une proposition généreuse, Madame LE SOUFFACHE, sauf qu'elle est discriminante. Je vous rappelle que les quotients familiaux de la Ville de Thiais sont divisés en douze tranches. Ces grilles mettent en œuvre un équilibre entre les moyens de chacune des familles et leur faculté contributive. Cela conduit à un coût de repas de 0,96 euros pour les familles les plus modestes, alors même que ce repas est facturé 7 à 8 euros à la Ville. Toutes les familles connaissent des difficultés financières du fait du contexte que nous avons à subir. Dès lors, comment déterminer

que la première tranche pourrait bénéficier de ce système et pas la deuxième ? Il est impossible d'identifier objectivement le seuil de quotient à partir duquel les familles seraient en droit de profiter de ce dispositif, et toute mesure de cet ordre me paraîtrait fondamentalement porter une discrimination majeure. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'entends que c'est très compliqué à mettre en œuvre et que du coup, vous ne le faites pas. »

Monsieur le Maire : « Si vous me laissez terminer, Madame LE SOUFFACHE, je pourrais répondre à votre question. Comme vous le mentionnez à l'instant, cette proposition est également très délicate à mettre en œuvre. Néanmoins, pour venir en aide à ces familles dont le besoin de soutien est exacerbé par la pandémie, les bons alimentaires constituent la réponse la mieux adaptée. En effet, ce dispositif présente l'avantage de permettre à ces familles de réaliser elles-mêmes l'achat de denrées, prenant ainsi en compte leurs propres besoins et habitudes alimentaires. Il permet également de prendre en compte la situation personnelle des familles et de les accompagner efficacement. Là encore, la souplesse, l'adaptabilité et la facilitation sont nos préceptes, afin de ne pas laisser des Thiaisais dépourvus. Nous allons étendre cette faculté de recours aux bons alimentaires, à tous ceux qui en ont besoin, car ils permettent une réponse immédiate à leurs difficultés. Vous noterez que ce mode opératoire n'est pas discriminant. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je vais enchaîner sur la question suivante, Monsieur le Maire, qui concerne la subvention exceptionnelle de 100 000 euros attribuée au CCAS. Je présume que c'est aussi pour pouvoir donner des bons alimentaires supplémentaires.

Pouvez-vous nous indiquer pourquoi avoir attendu mars 2021 pour communiquer sur les 100 000 euros de subvention exceptionnelle, pour aider les personnes en difficultés dans le cadre de la crise de la Covid, que le Conseil Municipal a voté en juillet 2020 ? »

Monsieur le Maire : « Cette subvention a été décidée il y a moins d'un an. Nous montons en puissance et Madame OSSARD qui maîtrise les détails de cette mécanique va pouvoir vous présenter ces éléments. Nous ne connaissons pas encore le choc de la crise. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je pense qu'à partir du moment où les gens n'ont pas leur travail, le choc de la crise est déjà présent. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, il existe toute une série de dispositifs d'aides, de soutiens, qu'il s'agisse du chômage partiel pour les salariés, ou encore des fonds de solidarité mis en place pour les indépendants qui compensent, en partie, chaque mois, les pertes de revenus subies par les Français. Ce soutien de l'Etat est réel et massif. Quand il cessera et que l'Etat ne fera plus office d'amortisseur social, nous connaissons un choc violent. C'est probablement à ce moment que nous devons à nouveau cranter les aides aux plus démunis, qui seront plus nombreux et plus en difficulté. Nous avons amorcé cette démarche avec l'aide exceptionnelle attribuée au CCAS l'an passé, et nous montons en puissance sur ces sujets, comme Madame OSSARD va pouvoir vous le détailler maintenant. »

Madame OSSARD : « Merci, Monsieur le Maire. La subvention exceptionnelle de 100 000 euros est attribuée dans le cadre de la Commission des aides facultatives qui a un règlement très précis. Les personnes saisissent le CCAS. Leur dossier est alors étudié et la Commission décide de l'attribution. Les bons alimentaires ne concernent pas cette instance. Ils sont distribués par le CCAS via un autre circuit. Comme indiqué par Monsieur le Maire, nous avons peu de demandes, à ce jour concernant des problématiques sociales liées directement à la crise, notamment engendrées par une perte d'emploi. Nous commençons à voir apparaître des professions un peu plus sinistrées comme les cuisiniers par exemple, mais c'est assez résiduel pour le moment. Nous nous attendons à connaître un impact majeur un peu plus tard. Aujourd'hui, les maintiens d'aide permettent à la plupart des familles de tenir. »

Madame LE SOUFFACHE : « J'entends. Il y a aussi tous les artistes, en plus des cuisiniers, qui sont aussi touchés, et il y en a, à Thiais. Le fait de ne pas en parler et de communiquer tardivement s'ajoute. Si on fait des collectes solidaires à Thiais et par plusieurs structures, c'est qu'il y a un besoin. Il y a une vraie solidarité à Thiais, et je tiens à saluer tous les habitants qui y participent, parfois les

voisins, parfois la porte d'après. Il y a vraiment des actions qui sont faites, individuellement et collectivement donc ça a permis d'aider des familles qui en ont besoin et qui n'osent pas forcément aller demander de l'aide. Etre pauvre n'est pas quelque chose de facile à vivre. Il y a aussi de la fierté. Quand les gens sont en bas, il faut les tirer vers le haut. Ce n'est pas facile à faire, sans les gêner. »

Monsieur le Maire : « Vous avez raison de saluer tous ceux qui participent à la solidarité. Vous avez omis de mentionner le travail réalisé en ce sens par la Ville. »

Madame LE SOUFFACHE : « Tout-à-fait, Monsieur le Maire, je salue l'action menée, et le personnel de la Ville. »

Monsieur le Maire : « La Ville fait également un travail considérable qu'il ne faut pas banaliser. La subvention exceptionnelle au CCAS, qui est l'objet de votre question, n'est pas un guichet ouvert où l'on viendrait réclamer une somme attirée. Un dossier complet doit être déposé puis est analysé très scrupuleusement par la Commission d'attribution dont le travail a été détaillé par Madame OSSARD. Je l'ai déjà affirmé ici-même : si d'aventure cela s'avérait nécessaire, dans les semaines et mois qui viennent, nous maintiendrons notre effort social, collectif, et abonderons cette subvention, afin que personne ne soit en grande difficulté dans la Ville. »

Madame LE SOUFFACHE : « En complément, Monsieur le Maire : cette commission se réunit de façon périodique ? Et quelle est la durée de traitement d'un dossier pour pouvoir avoir un résultat positif à une demande de prise en charge ? »

Madame OSSARD : « Pour répondre à votre remarque sur la communication de cette action, je vous rappelle qu'elle a été réalisée dès que la décision d'attribution de la subvention a été prise, puisque nous avons informés immédiatement l'Espace Départemental des Solidarités. La communication au niveau de nos partenaires, notamment les assistantes sociales de secteur, a été effectuée dès l'origine. La Commission se réunit deux fois par mois. Si un dossier est complet, la décision d'attribution est donc statuée sous deux semaines maximum. »

Monsieur le Maire : « Comme précisé par Madame OSSARD, nous sommes en lien avec l'Espace Départemental des Solidarités et nous travaillons donc conjointement avec les instances départementales. »

Madame LE SOUFFACHE : « La dernière question concerne le personnel non-statutaire de la Ville. Quand il y a confinement, tout le personnel dans les écoles n'est plus forcément au travail. Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures financières ont été prises pour aider les vacataires et autres personnes employées habituellement et se retrouvant sans emploi ou avec des revenus limités du fait de la crise ? »

Monsieur le Maire : « La Ville a toujours considéré la situation financière des agents vacataires comme une de ses préoccupations. Pour ce confinement-ci, comme dès les premiers temps de la pandémie qui nous contraint depuis plus d'un an maintenant, la municipalité n'a pas attendu les circulaires de l'Etat, intervenues tardivement, pour préconiser le maintien du paiement des heures non-effectuées par les vacataires. Ainsi, dès le 13 mars 2020, une note a été adressée à l'attention de ces agents afin de les rassurer, quant à la fermeture de tous les établissements accueillant des enfants. Il ne s'agit pas pour la collectivité de réaliser une économie aux dépens de ces personnels, tels que les enseignants de l'Académie des Arts, les surveillants de cantine, de garderie, de point-école, les animateurs des centres de loisirs, l'école municipale des sports, les aides à domicile. Le message de la collectivité a été reçu et compris par les intéressés. »

Madame LE SOUFFACHE : « Merci pour eux, Monsieur le Maire. J'aurai une petite question que nous ne vous avons pas envoyé mercredi. Cela concerne une annonce qui a été tweetée par Dominique Bussereau, comme quoi les Préfets sont censés demander aux Maires, pendant le week-end, s'ils sont pour ou contre le report des élections départementales. Est-ce que le Préfet vous a sollicité pour demander votre avis pendant le report des élections départementales ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons reçu un courriel de Madame le Préfet, tard hier soir. »

Madame LE SOUFFACHE : « Ah. Et elle vous demande un avis pour lundi, si j'en crois les réseaux sociaux ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons traiter cette question dans le délai imparti. »

Madame LE SOUFFACHE : « Par rapport au choix du report, est-ce quelque chose que l'on peut évoquer ensemble, puisque nous sommes au Conseil Municipal ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas un sujet dont le Conseil Municipal est saisi. Vous avez compris que nous avons été interrogés sur cette question ces dernières heures et que je n'ai pas eu l'occasion d'échanger avec mes collègues. Néanmoins, je ne vois pas de raison de reporter ces scrutins. Cette question est de la compétence de l'Etat, et la sollicitation auprès des Maires, que je qualifierais d'étonnante, eu égard à son caractère exceptionnel dans les usages de nos gouvernants actuels, m'apparaît comme une manœuvre politicienne. Un report pourrait être assimilé à une tentative d'escamotage de la démocratie. »

Madame LE SOUFFACHE : « On est d'accord, Monsieur le Maire. Je vous remercie d'avoir pu aborder ce sujet avec vous. »

Monsieur le Maire : « Bien entendu, les mesures de prévention prises dans le cadre de l'organisation des élections devront garantir la sécurité sanitaire de tous les électeurs, ainsi que des personnels et membres des bureaux de vote. Néanmoins, je ne vois pas de raison que chacun puisse se rendre faire ses commissions dans un supermarché, et ne soit pas autorisé à voter, ni de justifications valables à ce que d'autres pays européens soit en capacité d'organiser des scrutins, et pas la France. »

Madame LE SOUFFACHE : « On partage. »

Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire :

- D2021/001 : Décisions portant approbation d'un contrat concernant une ligne de trésorerie ;

Liste des marchés conclus :

- Marchés formalisés :
 - Marché de mise à disposition permanente d'un car avec chauffeur attribué à *Cars Martin* – avenant n°1 (moins-value - période covid-19).
 - Marché de prestations de transport urbain de voyageurs pour la Ville de Thiais attribué à *RATP* – avenant n°1 (moins-value - période covid-19).
- Marchés à procédure adaptée :
 - Contrat relatif à l'entretien du grand orgue de l'Eglise attribué à *L'atelier de Facture D'orgues* pour un montant forfaitaire annuel de 1 248,00 € HT.
 - Contrat de maintenance des serveurs informatiques de la Ville attribué à *Jiliti* pour un montant forfaitaire annuel de 2 688,00 € HT.
 - Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'instruction des autorisations d'urbanisme attribué à *SGS France*, conclu à prix unitaires.
 - Marché d'exploitation et de maintenance des extincteurs de la Ville attribué à *Lutincendie* – avenant n°1 (prolongation).
 - Marché d'entretien et de contrôle des ascenseurs, monte-charges et appareils élévateurs de la Ville attribué à *Schindler* – avenant n°1 (prolongation).
 - Marché de travaux de construction du centre de loisirs Jules Ferry et de réhabilitation du gymnase d'Oriola – avenants n°3, 4, 5 et 6 (prolongations et plus-values covid) :
 - Lot 1 - Structure et abords : Société *NBA*
 - Lot 2A - Clos couvert 1 : Société *Sarmates*

- Lot 2B - Clos couvert 2 : Société **AF2M**
- Lot 3 - Plomberie Sanitaire – Chauffage – Ventilation : Société **STC**
- Lot 4 - Electricité CFO et CFA : Société **NEA**
- Lot 5 - Aménagements intérieurs : Société **NBA**
- Marché de travaux de remplacement de la bulle de tennis Müller attribué à **ACBSI** – avenant n°1 (prolongation).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 15.

Le Secrétaire de Séance



Guylaine TORCHEUX

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Richard DELL'AGNOLA

